



académie de
Versailles

Le J.A.

Journal de la CGT Educ'action Versailles

Mépris quand tu nous tiens !

Edito 1

Chanson
d'automne 2

Communiqué
intersyndical 3

Le montant
de la « Reva-
lorisation
historique »
ou opération
pièce jaune ? 4

Vers une
liquidation de
l'éducation
prioritaire ? 5

Une carte
des forma-
tions au
prisme de la
transforma-
tion de la
voie pro 6

Les sales
profs 7

Contacts 8

Mépris ! C'est certainement le mot qui convient le plus à notre ministre concernant la profession. Mépris envers les collègues lors de l'hommage à Samuel Paty. Alors qu'une concertation de deux heures à minima devait avoir lieu le lundi matin pour permettre aux collègues de discuter entre eux, le ministre a décidé le vendredi soir de supprimer ce temps pourtant essentiel. Nous avons besoin de nous retrouver après l'attentat contre notre collègue mettre des mots sur les angoisses, les interrogations. Les collègues ont donc pris leurs responsabilités et se sont saisis de l'appel à la grève pour imposer notre volonté de ne pas faire du 2 novembre une rentrée comme les autres.

Comme les autres, cette rentrée ne pouvait pas l'être après l'attentat bien entendu mais également au regard du contexte sanitaire. Une nouvelle fois, c'est la mobilisation des collègues qui a permis d'imposer un nouveau protocole sanitaire dans les lycées notamment. Pour le reste, les collègues doivent composer avec des règles de fonctionnement contraignantes au quotidien et dont le caractère protecteur est plus que mis en question.

Mépris envers la profession en annonçant une revalorisation historique qui ressemble plus à une aumône qu'à une hausse de salaire. Le Grenelle que la

CGT a quitté ressemble plus à une grande parade pour faire accepter une nouvelle dégradation de nos métiers, à une augmentation de la charge de travail et au changement de paradigme de la profession. Après avoir cassé les outils de représentations collectives avec la loi de transformation de la Fonction Publique, il s'agit maintenant d'invidualiser la rémunération pour faire des personnels des agents n'œuvrant pas pour un service public et en l'occurrence celui de l'éducation mais bien seulement des acteurs de leur carrière. Dans cette optique, l'éducation n'est plus un service mais une marchandise que l'on doit rentabiliser, capitaliser sur les compétences et mettre en concurrence. Dans cette course effrénée à une forme de privatisation latente, ce sont toujours les plus fragiles qui subissent la loi du marché, sa dictature.

La réforme de l'éducation prioritaire (une nouvelle!!!) va dans ce sens en contractualisant un peu plus encore les moyens au projet, l'octroi de budget à des objectifs. Ce n'est pas ainsi que nous concevons l'éducation. Et, les mobilisations qui ont lieu depuis plusieurs mois (années?) montrent que les capacités de réaction existent. A nous de les construire inlassablement. Dans cette optique, la CGT educ'action Versailles participera à la réussite du 26 janvier prochain et de ses suites.

Mathieu Moreau

Commission paritaire n° :
1012S07065

Dir. de publication :
Marie Buisson

Imprimé sur papier
recyclé

CGT Educ'action Versailles

La Rotonde-32-34 avenue des Champs Pierreux-92 000 NANTERRE

Tel : 06 40 16 79 39

Chanson d'automne

Une rentrée bien triste que celle de ce mois de novembre 2020.

D'abord marquée par le nécessaire hommage à notre collègue, Samuel Paty, victime du terrorisme islamiste.

Annoncé dans un premier temps aux premières heures de la rentrée avec un temps dédié pour permettre aux équipes d'échanger et de préparer l'hommage, il a été officiellement annulé par une décision incompréhensible de notre ministre. **De nombreuses équipes ont néanmoins décidé de le maintenir, estimant nécessaire ce temps de discussions et de recueilement qui devait précéder le temps de la pédagogie.**

Parallèlement, l'école entrait ce 2 novembre dans un second confinement, très différent du premier, puisque tout

allait y continuer comme avant, contrairement à celui qui avait été mis en place du 17 mars au 11 mai. **Entre les deux, aucune réflexion, ni anticipation, ni organisation, à l'exception d'un protocole dit « renforcé » qui se contentait d'imposer le port du masque et demandait d'aérer régulièrement les salles de cours (lorsque les fenêtres n'étaient pas hors d'usage).** C'est ainsi que les équipes se sont retrouvées à nouveau en première ligne avec une lourde responsabilité et une absence de cadre national.

Alors que les universités fermaient, les lycées restaient ouverts sans prévoir la moindre mesure de dédoublement des effectifs présents, afin de limiter le brassage et les occasions de contacts proches (dans les salles de classe ou à la cantine). Là encore ce sont les équipes qui ont dû se mobiliser, allant jusqu'à faire grève, pour obtenir au cas par cas ces réductions nécessaires d'effectifs et organiser le bon fonctionnement de l'établissement, contraignant finalement le ministre à céder.

Comble du mépris de notre institution, alors que la Cgt demandait, avec d'autres organisations syndicales, le paiement de ces journées de grève, qui avaient souvent permis de préparer la rentrée dans des conditions sanitaires acceptables, il leur était répondu qu'il n'en était pas question, et que les collègues savaient à quoi ils s'exposaient en utilisant leur droit de grève.

Un mépris envers les collègues qui s'exprimait aussi par le traitement

réservé aux personnels vulnérables, pour lesquels il a fallu un recours en Conseil d'Etat dont la décision a été rendue le 15 octobre, pour leur permettre d'exercer en télétravail ou à défaut d'être placés en autorisation spéciale d'absence, lorsqu'ils figuraient dans la liste des vulnérabilités établie par le décret du 5 mai 2020 qui avait été restreinte par décret le 29 août.

Et un mépris qui se diffusait aussi du collège aux écoles maternelles pour lesquels les mesures prises étaient la plupart du temps insuffisantes, et là encore laissées à l'initiative d'équipe qui ont dû s'adapter avec les moyens du bord et sous une pression difficile à surmonter.

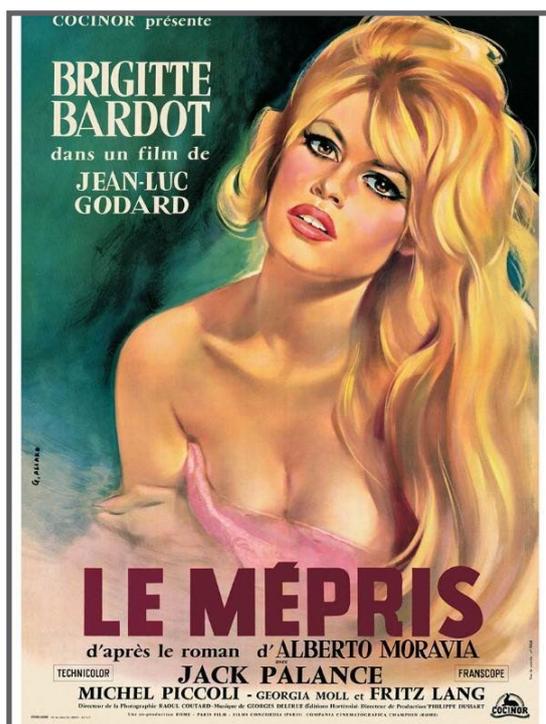
Face à ce mépris, et à chaque fois que cela a été possible, la réponse est venue du collectif de travail et non de l'institution, et encore moins d'un ministre plus préoccupé par son avenir politique et ses réformes idéologiques que par le bon fonctionnement du service public d'éducation.

La Cgt Educ'action de l'académie de Versailles, aux côtés des salarié-e-s de l'Education Nationale continuera à porter et à défendre ces réponses collectives et solidaires pour promouvoir une école de l'émancipation pour toutes et tous.

Frédéric Moreau,

Co-secrétaire académique

Cgt Educ'action Versailles





Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement, etc. Les organisations décident de se revoir début janvier.

Le montant de la « Revalorisation historique » ou opération pièce jaune ?

Depuis des années, le gel du point d'indice a érodé le pouvoir d'achat. Les pertes sont énormes. Ainsi, depuis 2000, un personnel administratif de catégorie B a perdu plus de 400€ par mois ! L'attractivité du métier en souffre. Jean-Michel Blanquer a annoncé, ses premières décisions pour la revalorisation des enseignantes et enseignants. La « prime d'attractivité » annoncée va de 36 euros par mois (à l'échelon 7) jusqu'à 100 euros net par mois (à l'échelon 2). 70 % des personnels enseignants en sont donc exclus !

Cherche minitel d'occasion

Le ministère s'est enfin rendu compte enfin que les enseignants se paient leurs outils de travail depuis des années (ordinateurs, imprimantes, consommables, forfait internet...). Le ministre a aussi annoncé une prime annuelle d'équipement informatique de 150 euros net, 12,50€ par mois, ce montant est insuffisant pour permettre de s'équiper en matériel, logiciels, consommables sans oublier une nécessaire connexion Internet. Avec 12,50€ par mois, le ministre semble penser que nous travaillons avec des minitels d'occasion pour mettre en place un 36-15 continuité pédagogique ! Cette prime ne compense pas les dépenses des personnels et ne peut pas être considérée comme une revalorisation. De plus, dénonçons que cette aumône ne sera même pas accordée aux CPE, et nous n'avons pas

de certitude quant à son attribution aux professeurs documentalistes.

Rien pour les personnels les plus mal payés

Aucune mesure salariale n'est annoncée pour les 110 000 AESH alors que Jean-Michel Blanquer prétend vouloir faire de l'école inclusive une priorité. Rien pour les personnels administratifs. Les conditions d'attribution des primes COVID ont été bien opaques et arbitraires.

Travailler plus pour gagner plus : le retour ?

Le ministre compte toujours lier le programme de revalorisation pluriannuel à des contreparties qu'il appelle une « redéfinition des métiers », lors du « Grenelle de l'Éducation ». Nous n'en doutons pas, cela se traduira par des missions supplémentaires et une augmentation du temps de travail des personnels. Par exemple, au moment de la réforme des retraites, il était évoqué comme unique exemple de mesure « gagnants, gagnants » la formation obligatoire des personnels pendant les vacances contre une indemnité... On retrouve le crédo des années Sarko : travailler plus pour gagner plus !

**L'ÉDUCATION
NATIONALE**
prise pour **CIBLE**



**toutes et tous en
GRÈVE LE 26 JANVIER**

Une grande partie des personnels laissés à l'écart. Pour les autres, il n'y a que des primes et donc des mesures fragiles dans le temps. Le point d'indice reste congelé. Les annonces du ministre sont loin de compenser les pertes abyssales de pouvoir d'achat subies par les personnels de l'Éducation Nationale durant les vingt dernières années. La CGT Education exige des hausses de salaires via des refontes des grilles indiciaires et une augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des personnels du ministère quelle que soit leur catégorie. Elle revendique en préalable une augmentation de 400 € (soit 90 points d'indice) pour toutes et tous.

Yannick Biliec

Secrétaire CGT Educ'action 91

Vers une liquidation de l'éducation prioritaire ?

Un an après la sortie du rapport Azéma-Mathiot, le ministère entend avancer dans la mise en œuvre de sa réforme annoncée de l'éducation prioritaire. Les récents propos dans la presse de Nathalie Elimas, la secrétaire d'Etat en charge de cette question, donne le ton : plutôt qu'une réforme, il s'agit d'un vaste démantèlement de l'éducation prioritaire. **En effet, le label REP serait à terme purement et simplement supprimé pour ne conserver que les REP+.** À titre d'exemple, dans notre académie, 73 collèges ainsi que les écoles de leur réseau sortiraient de l'éducation prioritaire telle que nous la connaissons aujourd'hui. À la place, des « contrats » pourraient être passés entre le rectorat et les écoles ou établissements, déterminant les éventuelles bonifications indemnitaires ou de carrière et les moyens spécifiques. D'après les recommandations du rapport Azéma-Mathiot, ces contrats pourraient être définis en partie selon « les projets des écoles et des établissements concernés ». En clair, fini le cadrage national à partir de critères sociaux plus ou moins transparents, chaque recteur-trice pourra décider de manière totalement discrétionnaire si les personnels et les élèves méritent de bénéficier de mesures spécifiques. Ces mesures pourraient même ne concerner qu'une partie des élèves et des personnels d'une même école ou d'un même établissement.

Cette logique est totalement opposée à celle de l'éducation prioritaire, qui passe par la reconnaissance de conditions

d'exercice difficiles pour les personnels et de besoins particuliers pour les élèves, indépendamment des projets qui ont ou non été mis en place. Les projets menés par les personnels peuvent d'ailleurs davantage se développer là où les équipes sont stables, or il y a déjà un renouvellement important d'enseignantes dans les zones d'éducation prioritaire et ce sont justement les bonifications aujourd'hui menacées qui favorisent cette stabilité. Quoi qu'il en soit, l'essentiel des besoins réside dans des moyens horaires pour réduire les effectifs dans les classes, ouvrir des options, développer l'accompagnement personnalisé, etc. Cette logique de financement par projets, on la retrouve déjà dans les cités éducatives, que le ministère présente comme une alternative à l'éducation prioritaire. Or il s'avère que les moyens déployés via les cités éducatives, attribués là aussi de manière discrétionnaire et donc inégale, sont dérisoires par rapport à ceux affectés aux REP.

Mais l'indécence des propos de Mme Elimas dans son interview atteint son apogée lorsqu'elle évoque, pour les élèves sorti-es des REP, le déploiement des Bar. Non pas ceux fermés depuis trop longtemps maintenant en cette période de confinement, mais Bar pour Bureaux d'aide rapide, un « service public d'aide aux devoirs en ligne ». On croit rêver. Ce dispositif nous apparaît d'autant plus scandaleux maintenant que nous avons fait l'expérience de l'enseignement à distance et avons observé les effets délétères que cela pouvait avoir, en particulier sur les élèves qui connaissent déjà des difficultés scolaires.

Pour la rentrée 2021, seules les académies de Lille, Aix-Marseille et Nantes

auront la chance de connaître une « expérimentation » du futur dispositif. Dans l'académie de Versailles, le rectorat a déjà pris les devants en ce qui concerne la répartition de l'enveloppe des moyens alloués sur critères sociaux. En effet, cette allocation dans le second degré se fait depuis deux ans à l'aide de l'IPS (indice de position sociale), utilisé pour appliquer un vernis scientifique sur des choix politiques. Ce n'est pas un hasard si les DHG 2019 et 2020 ont fortement baissé en REP/REP+.

Enfin, il n'est fait aucune mention pour l'instant des lycées qui ont été écartés de l'éducation prioritaire en 2015 et qui voient arriver à son terme la clause de sauvegarde les concernant. Le rapport Azéma-Mathiot recommandait seulement la mise en place de dispositifs du type « Cordées de la réussite » pour les lycées accueillant beaucoup d'élèves venant de REP+. Ces dispositifs ne concerneraient donc qu'une petite minorité d'élèves parmi seulement certains des lycées anciennement ZEP...

La CGT Educ'action est fermement opposée à ce projet de liquidation de l'éducation prioritaire. Elle milite pour une politique volontariste donnant plus à celles et ceux qui ont le moins dans le cadre d'une carte élargie de l'éducation prioritaire.

Maxime Pouvreau

Secrétaire général 92

Une carte des formations au prisme de la transformation de la voie pro

C'est un marronnier dans notre activité syndicale ; le mois de décembre est celui des groupes de travail sur la carte des formations. Un peu de pédagogie tout d'abord : la carte des formations est le document qui définit la répartition des formations professionnelles et technologiques sur l'académie mais aussi les sections artistiques, sportives de langues. Dans cette optique, ce n'est pas seulement le rectorat qui a la main mais il s'agit bien d'une négociation avec la région. En effet, on peut vouloir mettre en place une formation gros œuvre dans un établissement mais il faut prévoir la place et l'équipement de la filière. La région, en tant que porte-monnaie sur le matériel, regarde étroitement ses sous avant de vouloir développer la formation initiale sous statut scolaire des jeunes de l'académie et en particulier des milieux populaires. **Cela se traduit dans les faits par une campagne publicitaire massive pour l'apprentissage qui permet de mettre la formation sous la coupe du patronat tout en limitant le budget de la région. Et oui, ce n'est pas une nouvelle, former des jeunes cela demande du temps et des moyens.**

Le deuxième versant, c'est donc l'éducation nationale, notre patron à nous avec un ministre qui défend tellement bien la voie pro notamment qu'il a décidé de réduire les heures d'enseignement tout en favorisant le plus l'apprentissage avec l'ensemble de son gouvernement. Un

ministre qui a donné pour consigne notamment de réduire de 50% les formations en gestion administration créant ainsi un énorme plan social dans son ministère et obligeant les collègues à la reconversion, au changement de corps, au départ... Dans l'académie, la réduction des filières en gestion administration est de l'ordre de 30%. Cela interroge sur plusieurs points :

- ♦ tout d'abord, c'est une baisse de l'offre de formation sur l'académie. Cette réduction ne se fait pas toujours de manière « sèche ». On constate « à proximité » la création de bac pro animation en particulier.
- ♦ Ensuite, cela donne la fâcheuse impression que la voie professionnelle sert de variable d'ajustement pour faire de la place dans les lycées. C'est ainsi que nous interprétons par exemple la fermeture de la formation GA au lycée Montesquieu au Plessis Robinson ou le projet de fermer la section à Osny en 2022.
- ♦ Enfin, les conséquences pour les collègues sont nombreuses. Ils sont obligés de muter dans d'autres établissements plus ou moins proches. On peut également leur proposer une reconversion professionnelle pour partir de l'éducation nationale, de rejoindre un autre corps, une autre discipline, de devenir personnels administratifs. Nous sommes loin d'une situation voulue.

Dans tous les cas, la carte des formations dans la voie professionnelle comme pour le

reste se fait à moyens constants. Le solde est positif en termes de création globale mais cela doit répondre dans le même temps à une hausse prévue des effectifs dans la voie professionnelle (une prévision de 818 élèves précisément). Ce solde positif de créations sera donc un moyen d'absorber la poussée démographique. Pour le reste, il s'agit d'un redéploiement des suppressions en GA notamment.

La mise en place du plan jeune l'été dernier a permis d'augmenter le nombre de BTS et d'augmenter les places disponibles. Il a permis aussi la création de FCIL (Formation complémentaire d'initiative locale) dans les métiers de l'accompagnement du handicap ou de la réparation cycle. C'est forcément un plus pour des jeunes sans solution d'emploi ou ayant peu de qualification. Néanmoins, la CGT Educ'action porte la nécessité de transformer ces formations ponctuelles en véritable diplômes qualifiants.

Plus que jamais, il est indispensable de défendre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Mathieu Moreau
Co-secrétaire CGT Educ'action
Versailles.

Les sales profs

« Un non sujet monté en épingle par le secteur de l'ultra gauche » !

Telle fut l'incroyable réaction du ministre Blanquer sur BFM suite aux articles de *Libération* et *Médiapart* qui l'accusent d'avoir manipulé des lycéens mineurs pour les utiliser contre les

syndicats lycéens et pour sa politique, afin de conforter la réforme du lycée et du bac. Près de 100 000 euros de subventions attribuées à un syndicat maison, *Avenir lycéen*, dont une partie a été utilisée en frais d'hôtels et restaurants luxueux. Le 14 décembre, Jean-Michel Blanquer sans doute piqué au vif, déclare sur France Culture qu'il envisage de supprimer les subventions

de tous les syndicats lycéens. En résumé, accusé d'avoir monté un syndicat lycéen pour ne rien négocier avec les autres, il propose de les faire mourir tous suite à la déqualification de son protégé. Le caprice d'un garnement pris la main dans le pot de confiture ?!

Une note du CSP annonce un nouveau programme de maternelle

Epargnée jusque là, l'école maternelle va elle aussi être profondément modifiée par Jean-Michel Blanquer. Arguant de la scolarisation obligatoire dès 3 ans, le Conseil supé-

rieur des programmes (CSP) définit un recadrage important du programme de maternelle. La nouvelle école maternelle sera celle des fondamentaux, des évaluations nationales (de la Petite Section à la Grande Section), des listes de vocabulaire et surtout de la préparation de l'évaluation de CP. Car l'école maternelle

sera axée sur la préparation à l'entrée en CP. Alors que les programmes existants donnent toute satisfaction, le ministre fait plus qu'amener un nouveau programme. Il construit une véritable rupture dans la culture professionnelle des enseignants de maternelle.

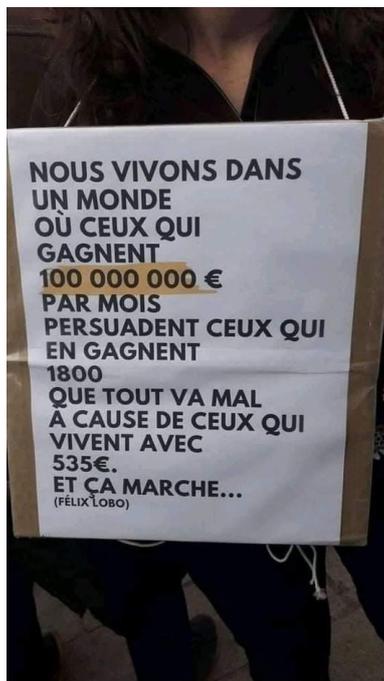
LOI SÉCURITÉ GLOBALE & LIVRE BLANC DU MINISTÈRE :
POUVOIR ACCRU DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE, SURVEILLANCE MASSIVE, LÉGALISATION DES DRONES...



Le projet de loi Séparatisme et l'École

Le gouvernement a finalement fait machine arrière sur l'interdiction de l'instruction en famille. Mais le Conseil des ministres du 9 dé-

cembre a adopté la nouvelle rédaction du projet de loi prévu pour scolariser les 100 000 enfants de la grande pauvreté exclus de maintenant "loi confortant le respect des principes de la République". La volonté des familles reste soumise à l'appréciation de l'administration. Par contre rien n'est



ADRESSES UTILES

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux

92 000 NANTERRE

cgteducversailles@gmail.com

eluscgtversailles@gmail.com

Tel : 06 40 16 79 39

Co-secrétaires académiques :

Mathieu Moreau
et Frédéric Moreau

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet)

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats 4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

01 39 49 42 50

06 75 36 49 58

cgteducation78@gmail.com

<http://www.cgteduc-yvelines.fr/>

Co-secrétaires départementales :

Aude Marin La Meslée

Sylviane Laporte Fray

Permanences : Jeudi et vendredi 9 heures 30—18 heures 30

SDEN-CGT 92

La Rotonde 32-34 Avenue des champs Pierreux

92 000 Nanterre

06 81 96 51 23

Premier degré 06 40 58 25 46

Second degré : 06 38 79 32 38

cgteduc92@gmail.com

Site : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaires départementaux :

Samuel Serre Maxime Pouvreau

Permanences : Le mercredi matin et le vendredi à partir de 10h00

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

09 64 48 48 47

01 60 78 55 43

sdencgt91@gmail.com

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

Permanences : Mardi et jeudi 10h-16h, Mercredi 14 H- 16 H

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc 95 100 ARGENTEUIL

01 34 10 02 55

06 88 77 36 17

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Site : <http://ww.cgteducation95.ouvaton.org>

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

Permanences : Jeudi à partir de 10 heures